



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2010

UNIONS LOCALES DE SYNDICATS - RAPPORTS  
D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2009

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 septembre 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DEFAYE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**VIE ASSOCIATIVE**

**UNIONS LOCALES DE SYNDICATS - RAPPORTS D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2009**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La législation fait obligation aux collectivités locales de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Conformément aux articles L. 2251-3-1 et R. 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les structures locales des organisations syndicales doivent présenter, à la Ville de Niort, un rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement.

Les structures locales des organisations syndicales ont donc fourni leur bilan d'activité et financier des actions réalisées à Niort, en 2009.

Pour mémoire, le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2009, a accordé les subventions suivantes aux unions locales de syndicats :

<b>Union locale de Syndicat</b>	<b>Subventions 2009</b>
Union locale de la CGT	7 174 €
Union locale de la CGT - Force Ouvrière	4 970 €
Union locale de la CFDT	5 705 €
Union locale de la CFE-CGC	1 495 €
Union locale de la CFTC	2 766 €
Union locale de la FSU	1 430 €
Union locale de l'UNSA	1 660 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte des rapports d'activités et financiers des structures locales des organisations syndicales suivantes :

- ↳ Union locale de la CGT
- ↳ Union locale de la CGT - Force Ouvrière
- ↳ Union locale de la CFDT
- ↳ Union locale de la CFE-CGC
- ↳ Union locale de la CFTC
- ↳ Union locale de la FSU
- ↳ Union locale de l'UNSA

**LE CONSEIL A PRIS ACTE.**

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Josiane METAYER**